NEWSLETTER 34 MARS-AVRIL

INTERCO' OUTRE-MER

L'association des intercommunalités d'Outre-mer

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Polynésie française

MOT DU PRESIDENT



À l'occasion de cette première newsletter publiée à la suite des élections, je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des membres du Bureau sortant et à les remercier pour le travail mené au service du réseau. Je souhaite, en particulier, exprimer ma reconnaissance à Lyliane Piquion-Salomé, qui a incarné avec constance les valeurs d'Interco' Outre-mer et a contribué, ces deux dernières années, à renforcer notre dynamique collective.

J'adresse mes félicitations aux nouveaux élus municipaux et intercommunaux et formule mes vœux de pleine réussite aux équipes. Ces premiers mois de mandat sont déterminants : ils doivent permettre de consolider les organisations, d'installer des méthodes de travail partagées et de définir des priorités claires.

Dans chacun de nos territoires, les exécutifs sont appelés à traduire les engagements pris devant les électeurs en actions concrètes, au plus près des besoins des habitants, dans le respect des équilibres financiers et institutionnels. Dans ce contexte, l'intercommunalité demeure un levier majeur de coopération, d'efficacité de l'action publique et de rayonnement des territoires. Elle permet de mutualiser les moyens, de porter des projets structurants et d'apporter des réponses cohérentes aux enjeux de développement, d'aménagement, de transition écologique, …

IInterco' Outre-mer continuera d'être à vos côtés pour valoriser les initiatives, partager les retours d'expérience et soutenir, avec exigence et pragmatisme, les dynamiques intercommunales à l'échelle des Outre-mer. Vous pouvez compter sur ma pleine mobilisation à vos côtés.

Bonne lecture à toutes et tous,

Eugène Larcher
Président *par* intérim d'Interco' Outre-mer
Vice-président de l'Espace Sud Martinique
Maire de Les Anses d'Arlet

CAP SUR LA GUADELOUPE AVEC …

… 3 questions à Adrien BARON, Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT), Maire de Sainte-Rose

1. Vous venez de prendre la présidence de la CANBT, quel diagnostic d'ensemble dressez-vous du territoire, au regard de ses atouts et des principales difficultés à surmonter ?

Les conseillers communautaires m'ont élu à l'unanimité. J'en suis honoré et je mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne : porter un projet de territoire ambitieux et harmonieux dans l'intérêt communautaire de l'ensemble de nos 6 communes membres.

Le Nord Basse-Terre possède une identité territoriale forte qui fait notre fierté : une histoire riche, un patrimoine vivant - notre littoral préservé, nos rivières, nos forêts au cœur du Parc national de la Guadeloupe -, des savoir-faire agricoles ancestraux. Nos défis sont clairement identifiés : réussir un aménagement équilibré du territoire nécessite d'articuler conjointement maîtrise du foncier, désenclavement et mobilité durable; lutter contre la vulnérabilité de notre littoral face aux risques naturels exige une vigilance constante et un renforcement des actions de prévention; enfin, agir en faveur de la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre l'habitat indigne doit rester au cœur de nos préoccupations.

2. Quelles actions souhaitez-vous conduire en priorité ?

L'ambition de faire du Nord Basse-Terre un territoire de Haute Qualité Environnementale est la boussole qui guide nos axes structurants prioritaires. D'abord, l'offre d'un cadre de vie de qualité à nos habitants avec l'embellissement de nos espaces publics et l'optimisation du maillage du territoire pour améliorer l'efficacité de la collecte et du traitement des déchets, tout en luttant résolument contre les dépôts sauvages.

Ensuite, la concrétisation de notre transition écologique, avec le déploiement de notre PCAET, ainsi que la sécurisation de notre territoire grâce au renforcement de nos interventions en matière de GEMAPI face aux risques d'inondation, de submersion et d'érosion côtière. Le développement de notre économie bleue et verte, grâce à une structuration de nos filières agricoles emblématiques (canne, vanille, miel) et un soutien renforcé à l'agrotransformation et au développement des circuits courts. Enfin, notre engagement en faveur d'une mobilité équitable et innovante : c'est tout le sens de notre adhésion au SMT qui doit permettre d'assurer des dessertes efficaces sur l'ensemble du territoire.



3. Concernant la gouvernance, quelle méthode envisagez-vous d'instaurer pour faire travailler ensemble les communes et éviter les blocages ? (Concertation, arbitrages, transparence, …)

L'unanimité de mon élection n'est pas un blanc-seing, c'est un engagement : placer l'intérêt communautaire au centre de chaque décision et faire participer activement les 42 Conseillers communautaires en instaurant une culture de concertation permanente, fondée sur la transparence et la préparation partagée des décisions. Les 12 Vice-présidents disposent de délégations précises permettant d'accélérer l'action.

Pour un traitement équitable entre nos 6 communes, je veux renforcer les travaux de nos commissions thématiques et créer des commissions conjointes associant les communes pour gérer les dossiers transversaux, avec un calendrier semestriel publié et des rapporteurs désignés pour chaque sujet majeur.

Nos salariés, nos administrés, nos partenaires restent au cœur de nos priorités : je veux assurer une information transparente et un dialogue constant avec les forces vives du territoire pour anticiper les tensions et prévenir les blocages.

La CANBT n'est pas une simple addition de communes, c'est un véritable projet collectif porté par une vision partagée et ambitieuse du développement du Nord Basse-Terre.

La CANBT en chiffres :

CANBT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE

- 6 communes (Goyave, Petit-Bourg, Lamentin, Sainte-Rose, Deshaies, Pointe-Noire);
- 79 257 habitants, dont 56,9 % d'actifs;
- 8 590 entreprises;
- 464,8 km², soit 28,5 % de la superficie totale de la Guadeloupe.
- Pour en savoir plus : https://canbt.fr/

1. Réunion avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Le 2 avril dernier, Interco' Outre-mer a été sollicitée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), à l'initiative de M. Henri Prévost, préfet et directeur général de l'Agence, dans le cadre de la préparation d'Action Cœur de Ville 3 (ACV3). La délégation d'Interco' Outre-mer réunissait Laisely Parat (Les Abymes, Cap Excellence, Guadeloupe), Charaffoudine Ramadani Toto (Pamandzi- CC de Petite-Terre, Mayotte) et Frantz Thodiard (Fort-de-France- CACEM, Martinique).

Ces échanges ont permis de rappeler les réalités des Outre-mer et les conditions d'un ACV3 pleinement opérationnel. Les élus ont plaidé pour un programme mieux ajusté aux contraintes locales (foncier complexe, surcoûts structurels, exposition aux risques, besoins d'ingénierie renforcée). Ils ont appelé à consolider plusieurs priorités : adaptation climatique, prévention des risques, sécurité et errance, mobilités, traitement de l'habitat dégradé. Enfin, a été soulignée la nécessité d'augmenter le périmètre des villes de mieux articuler ACV avec les QPV/NPNRU. Objectif : un dispositif plus lisible, plus souple et mieux financé, adossé à une gouvernance clarifiée et à des partenariats renforcés.

Etaient présents pour l'ANCT : *Éric Etienne, préfet, Directeur général délégué, Territoires & Ruralités, Dominique Consille, Directrice des programmes Action cœur de villes et Petites villes de demain, Diane Gallais, adjointe de madame Consille et Florence Clermont-Brouillet, Directrice générale déléguée à l'Appui opérationnel et stratégique.*

En 2025, 244 communes, dont une dizaine en outre-mer, sont lauréates du programme ACV.
Pour consulter la carte interactive : cliquez ICI

2. Foncier, surcoûts, ingénierie : une contribution d'Interco' Outre-mer pour le logement social en Outre-mer

Dans le cadre de la mission d'évaluation de la politique du logement social dans les Outre-mer conduite par M. François Jolivet et Mme Karine Lebon, députés et rapporteurs, Interco' Outre-mer a transmis une contribution écrite. Elle met en évidence les contraintes structurelles qui freinent l'action et formule des propositions pour accélérer la production et la réhabilitation : un soutien pluriannuel en ingénierie pour sécuriser les projets, un accompagnement foncier renforcé avec des outils adaptés aux réalités ultramarines, l'adaptation des dispositifs nationaux aux surcoûts, ainsi que l'intégration systématique des enjeux de résilience, de prévention des risques et d'adaptation climatique, etc. Enfin, l'association appelle à une gouvernance stabilisée et lisible, permettant une meilleure articulation entre dispositifs et garantissant la continuité des actions.



Pour consulter la contribution d'Interco' Outre-mer : cliquez ICI

Pour consulter les auditions de la mission d'évaluation de la politique du logement social dans les Outre-mer : cliquez ICI

3. Webinaire Interco' Outre-mer : poser les fondations d'une culture patrimoniale



Ce webinaire, tenu le 28 avril, a marqué une étape importante dans la dynamique engagée par Interco' Outre-mer pour renforcer la culture patrimoniale au sein des intercommunalités et des communes ultramarines. Il a rappelé combien la gestion patrimoniale doit être placée au cœur du pilotage des collectivités. Les échanges, très concrets, ont permis d'aborder, avec Me Thomas Drouineau et Me Dominique Nicolas (cabinet 1927 Avocats), des situations réelles et des cas pratiques, en identifiant les points de vigilance à anticiper pour sécuriser la gestion et la valorisation des biens. Instaurer une culture patrimoniale, c'est se doter d'un cadre simple et partagé : connaître (inventorier et fiabiliser), maîtriser (régulariser et sécuriser), arbitrer (prioriser et valoriser). Nous aurons le plaisir de vous adresser prochainement l'invitation à une nouvelle séquence intitulée « Acquérir un bien public, les impératifs de la maîtrise foncière : bases juridiques, outils d'arbitrage et retours d'expérience », prévue le jeudi 9 juillet.

FOCUS SUR...

1. La mise en œuvre de l'EIT dans les intercommunalités ultramarines

Dans le cadre d'une démarche conduite conjointement par l'**Association PALME** et **Interco' Outre-mer** autour du développement de l'**écologie industrielle et territoriale (EIT)** dans les Outre-mer, une enquête est lancée à destination des intercommunalités ultramarines (Antilles, Guyane, Océan Indien, Polynésie française) afin de mieux apprécier le niveau de déploiement de l'EIT, d'identifier les principaux freins et leviers rencontrés localement et de faire émerger des pistes d'actions adaptées aux réalités des territoires.

Les résultats seront présentés lors des **2e Assises Internationales des Territoires d'Activités Durables**, consacrées au thème de la décarbonation, organisées par PALME les **10 et 11 juin 2026** à la **Maison de l'environnement et des territoires Paris-Charles de Gaulle**.

Le site des Assises est accessible ici : http://aitad.palme-asso.eu.



Maître Pierrick Raude

2. Responsabilité des gestionnaires publics : éviter les infractions “sans le savoir” grâce à la cartographie des risques

L’ordonnance du 24 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, entrée en vigueur au 1 er janvier 2023, a entraîné une nouvelle responsabilité des gestionnaires publics (RGP). La chambre du contentieux de la Cour des comptes est depuis 2023 saisie en moyenne 75 à 80 fois par an et prévoit une vingtaine d’arrêts en moyenne par an. Le risque de poursuite est six fois plus élevé en outre-mer, avec des condamnations personnelles des responsables publics.

Afin de se préparer à assumer pleinement cette responsabilité, l’équipe de Pierrick Raude du cabinet Rivière Avocats Associés accompagne les collectivités et leurs satellites dans la réalisation de cartographie des risques. C’est aujourd’hui le meilleur moyen de se prémunir des infractions, qui parfois sans le savoir, sont pratiquées dans les collectivités.

Pour en savoir plus : cliquez ICI

3. Indivision et successions vacantes : une loi pour accélérer, une mobilisation pour agir

La loi n° 2026-248 du 7 avril 2026 marque une avancée en simplifiant la sortie de l’indivision et la gestion des successions vacantes, avec un objectif clair débloquer des situations trop longtemps restées sans solution. Interco’ Outre-mer salue la députée Louise Morel pour son engagement sur ce texte et la qualité des échanges sur ce sujet. Le désordre foncier demeure une réalité quotidienne dans les territoires d’Outre-mer, entre indivisions ingérables, titres incomplets, successions bloquées et procédures interminables, avec à la clé un désordre social qui s’installe et un fort sentiment d’injustice.

Ce blocage se traduit concrètement par des biens laissés en friche, des bâtiments à l’abandon au cœur des villes, des projets publics qui ne peuvent pas démarrer, des tensions parfois extrêmes au sein des familles et une incompréhension croissante entre la population et les institutions.

L’enjeu est désormais de remettre les territoires en capacité d’agir en accélérant la régularisation des titres, en facilitant effectivement la sortie d’indivision, en renforçant l’ingénierie, en rendant les démarches plus simples et plus lisibles pour les populations....

Mobilisée depuis plusieurs années sur ces enjeux et engagée depuis plus de deux ans dans des travaux et propositions concrètes, Interco’ Outre-mer salue les avancées récentes tout en le rappelant clairement, il reste encore beaucoup à faire pour réunir l’ensemble des acteurs, accompagner les familles, mieux informer sur la transmission et sécuriser les parcours administratifs.

Journal officiel électronique authentifié n° 0083 du 08/04/2026

Lundi 18 mai 2026



Interco' Outre-mer et France Travail ont le plaisir de vous convier à un webinaire consacré aux enjeux de l'emploi dans les territoires ultramarins. Cet échange permettra de présenter des leviers opérationnels visant à renforcer l'attractivité des intercommunalités, à faciliter l'accès à la formation et à soutenir les parcours d'insertion.

Pour s'inscrire : cliquez ICI

16 et 17 septembre 2026



TER'ECO est un salon dédié aux élus locaux, aux parlementaires, aux cadres territoriaux et aux entreprises, organisé par l'agence EVENTGO. TER'ECO crée un espace de dialogue entre décideurs publics et acteurs privés pour construire des solutions concrètes et durables adaptées aux enjeux des Outre-mer, notamment de La Réunion et de Mayotte. Face aux spécificités ultramarines et à leurs besoins d'adaptation, l'événement se positionne comme un point de convergence stratégique pour impulser une croissance responsable, inclusive et résiliente.

La présentation détaillée de TER'ECO en cliquant ICI

1. Début de mandat intercommunal : un guide pour structurer vos 100 premiers jours

La Feuille de route de la première année du mandat communautaire, élaborée par Interco' Outre-mer avec le cabinet Landot & associés, est un outil de pilotage conçu pour sécuriser le démarrage du mandat intercommunal. Elle propose une lecture claire des premières séquences à organiser et des décisions à prendre, avec des repères et des échéances pour l'installation de l'exécutif et des instances, la tenue des premières réunions, la mise en place des commissions, la définition des délégations et la coordination avec les syndicats et structures de coopération. Pensée comme une base commune de travail pour les élus et les directions générales, elle facilite l'anticipation, la planification et la priorisation, tout en contribuant à sécuriser le calendrier institutionnel et le cadre juridique des premières décisions.

Consultez la feuille de route



2. Etude AFL-INET : la coopération interterritoriale, nouveau levier de l'investissement public local

Face à l'accélération des besoins d'investissement liés à la transition écologique, la coopération interterritoriale apparaît comme un levier concret pour concevoir, financer et déployer des projets. Nous vous invitons à découvrir l'étude AFLINET, réalisée par cinq élèves de l'INET à partir de l'analyse de près de quarante coopérations : elle propose une lecture opérationnelle des démarches existantes, décrypte les montages juridiques et financiers mobilisables et met à disposition cinq fiches thématiques (eau, énergie, agriculture-alimentation, déchets, aménagement durable) illustrées d'exemples de terrain.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le communiqué ainsi que l'étude complète et ses cinq fiches.

3. L'e-mag OUTRE-MER grandeur Nature (avril–juin 2026)

Nous avons le plaisir de vous partager le numéro avril–juin 2026 de l'e-mag OUTRE-MER grandeur Nature qui met en lumière des initiatives ultramarines en faveur de la biodiversité et du développement durable ; l'édito est signé par Solanges Nadille, sénatrice de la Guadeloupe.

Le magazine est consultable en ligne ICI et disponible au téléchargement. ICI

